



Appui à la structuration du projet jeunesse à l'échelle des Savanes

Comité de pilotage – 20 octobre 2023



© 2023 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.



Ordre du jour

- 01 Point d'étape sur la démarche
- 02 Partage de questionnements
- 03 Axes, actions et grandes volumétrie financière
- 04 Échange autour de la gouvernance et de la gestion

01

Point d'étape



© 2023 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Rappel : Synoptique de la démarche

01

Cadrage et suivi de la mission

- Entretiens de cadrage
- Réunion de lancement
- Formalisation de la feuille de route de la démarche

Janvier – Février 2023

02

Actualisation du diagnostic des besoins des jeunes

- Analyse documentaire approfondie
- Echange collectifs avec les parties prenantes du projet
- Cartographie des acteurs
- Échanges complémentaires avec les acteurs intervenant auprès des jeunes
- Note de synthèse des enjeux sous forme de supports thématiques en préparation des ateliers de travail

Février – Septembre 2023

03

Elaboration des orientations stratégiques, programmation de l'offre, scénarios d'organisation

- Consultation des jeunes
- Ateliers sur site avec les acteurs locaux (fin avril)
- Stabilisation et validation du plan d'action en comité de pilotage restreint
- Proposition d'organisation spatiale et de programmation de l'offre de services
- Première structuration budgétaire pour validation
- Présentation en COPIL

Phases à mener de manière conjointe

04

Elaboration d'une feuille de route pluriannuelle pour la mise en œuvre et le suivi du projet

- Première version de la feuille de route
- Échanges bilatéraux avec les co-financeurs
- **Comité de pilotage**
- Projections financières et outil de pilotage
- Derniers ajustements

Août – Octobre 2023



Une démarche co-construite avec les acteurs et jeunes du territoire



02

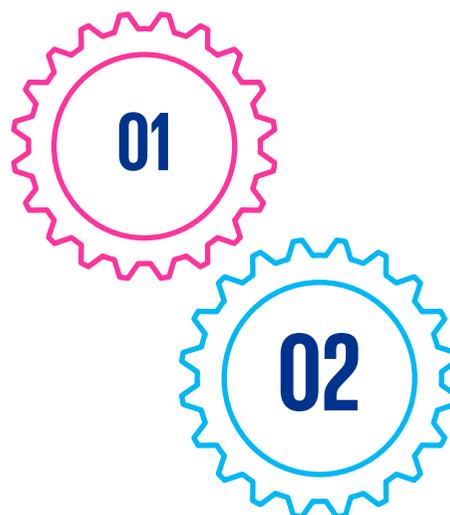
Partage de premiers questionnements



© 2023 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Partage de premiers questionnements

- ❑ **Fin des travaux et livraison du bâtiment** : où en sont les travaux du bâtiment ? Quel horizon de livraison et finalisation des travaux ? Quelle possibilité pour le déploiement de premières actions dans la structure ?



- ❑ **Sécurité du bâtiment** : quelles modalités de sécurisation du bâtiment ? Un professionnel a-t-il été recruté ? Quel profil et compétences pour intégrer les missions de gardiennage au-delà de la sécurité du bâtiment ?

03

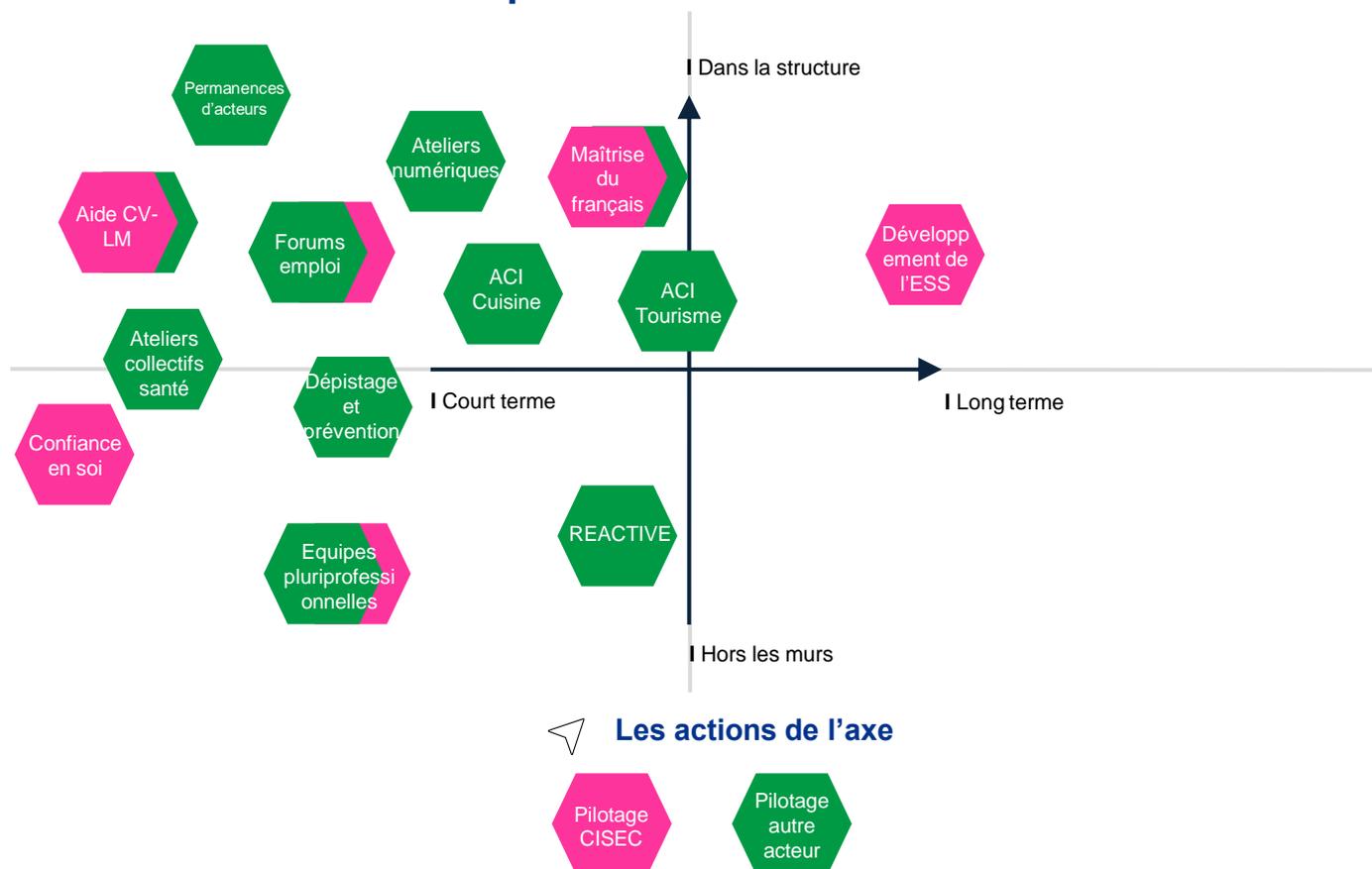
Axes, actions et grandes volumétrie financière



© 2023 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Axe : Insertion

**Matrice de critérisation des actions #1 :
temporalité et localisation**



117 000€

Court terme (2024)

262 000€

Moyen terme (2024-2025)

268 000€

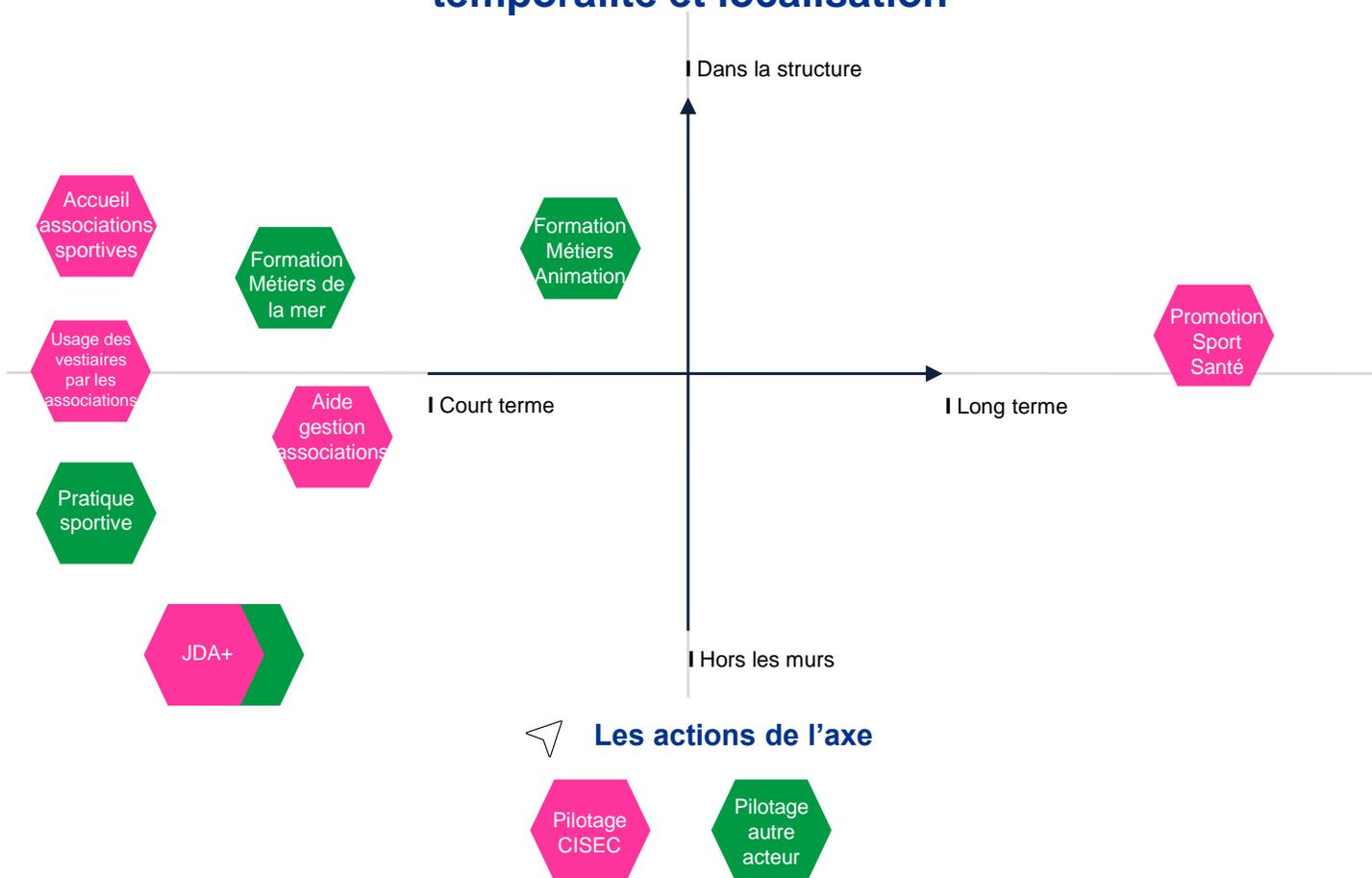
Long terme (2026-2028)

Partenaires financeurs :
Europe, DETCC, CTG, Pôle
Emploi, CAF (BAFA)

Autres partenaires socles :
Mission locale

Axe: Sport

Matrice de critérisation des actions #1 : temporalité et localisation



27 500€

Court terme (2024)

68 000€

Moyen terme (2024-2025)

88 500€

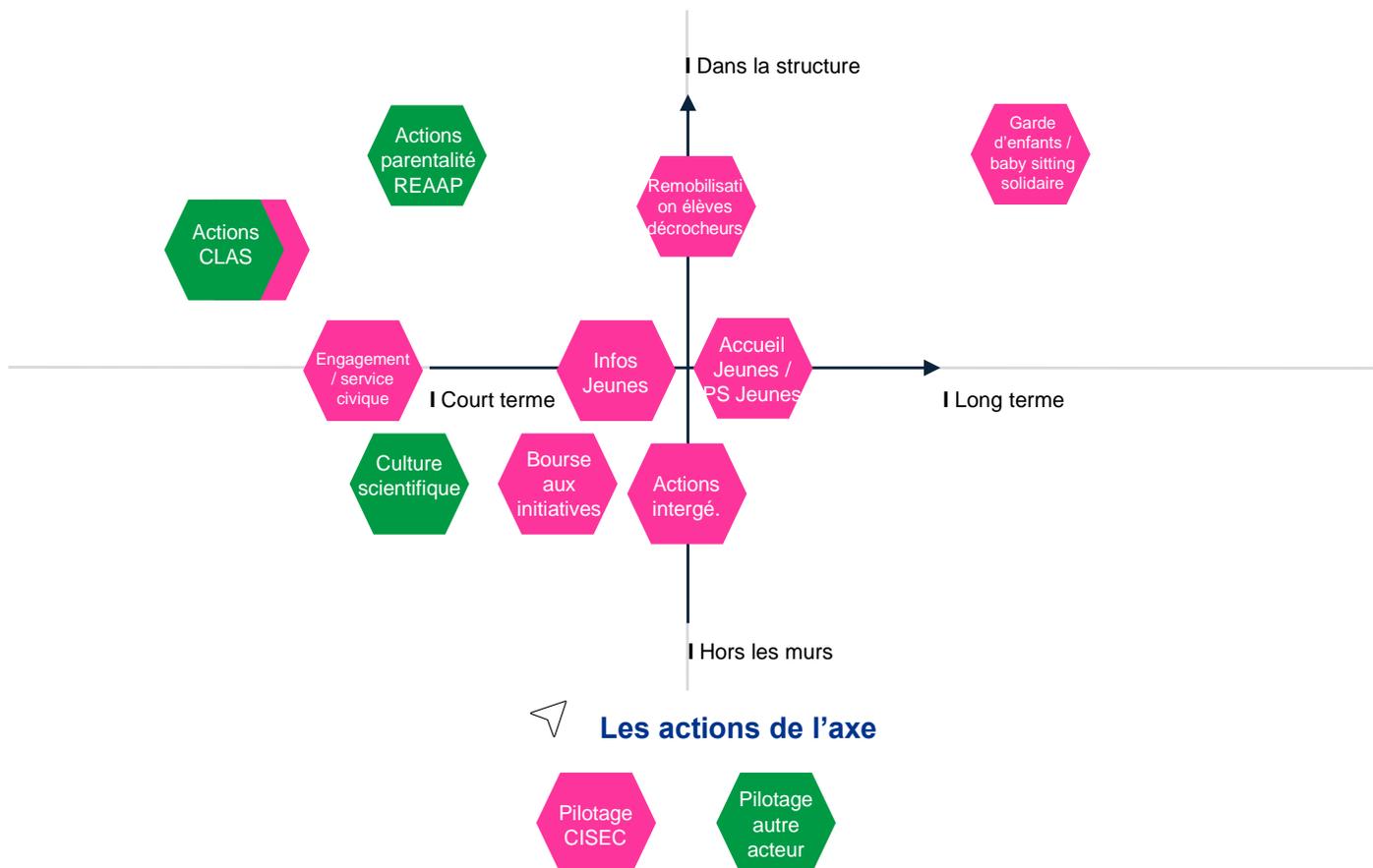
Long terme (2026-2028)

Partenaires financeurs :
CCDS, Etat / Agence nationale du Sport, Agence régionale de santé, Préfecture (FDVA) / DGCOPOP

Autres partenaires sociaux :
organismes de formation

Axe : Education

Matrice de critères des actions #1 : temporalité et localisation



20 000€

Court terme (2024)

168 000€

Moyen terme (2024-2025)

270 000€

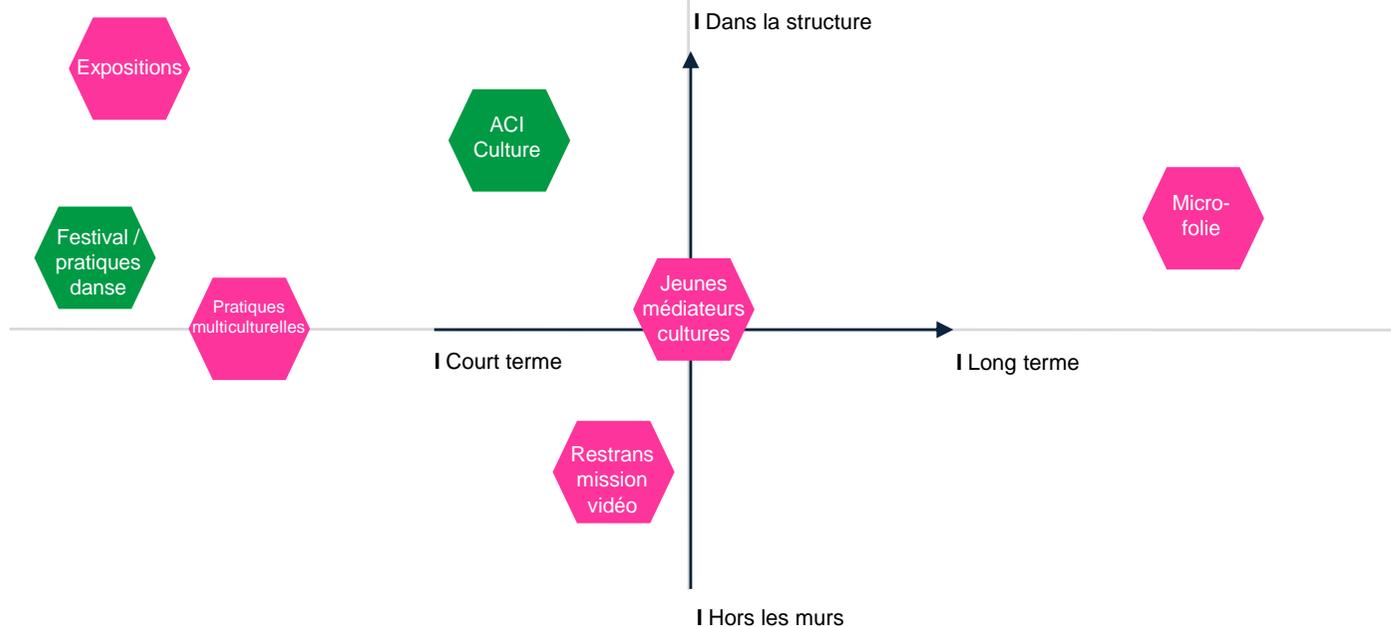
Long terme (2026-2028)

Partenaires financeurs :
CCDS, CAF, CTG,
Education nationale,
Préfecture / DGCOPOP

Autres partenaires socles :
AKATIJ

Axe : Culture

Matrice de critérisation des actions #1 : temporalité et localisation



Les actions de l'axe



9 000€

Court terme (2024)

54 400€

Moyen terme (2024-2025)

146 900€

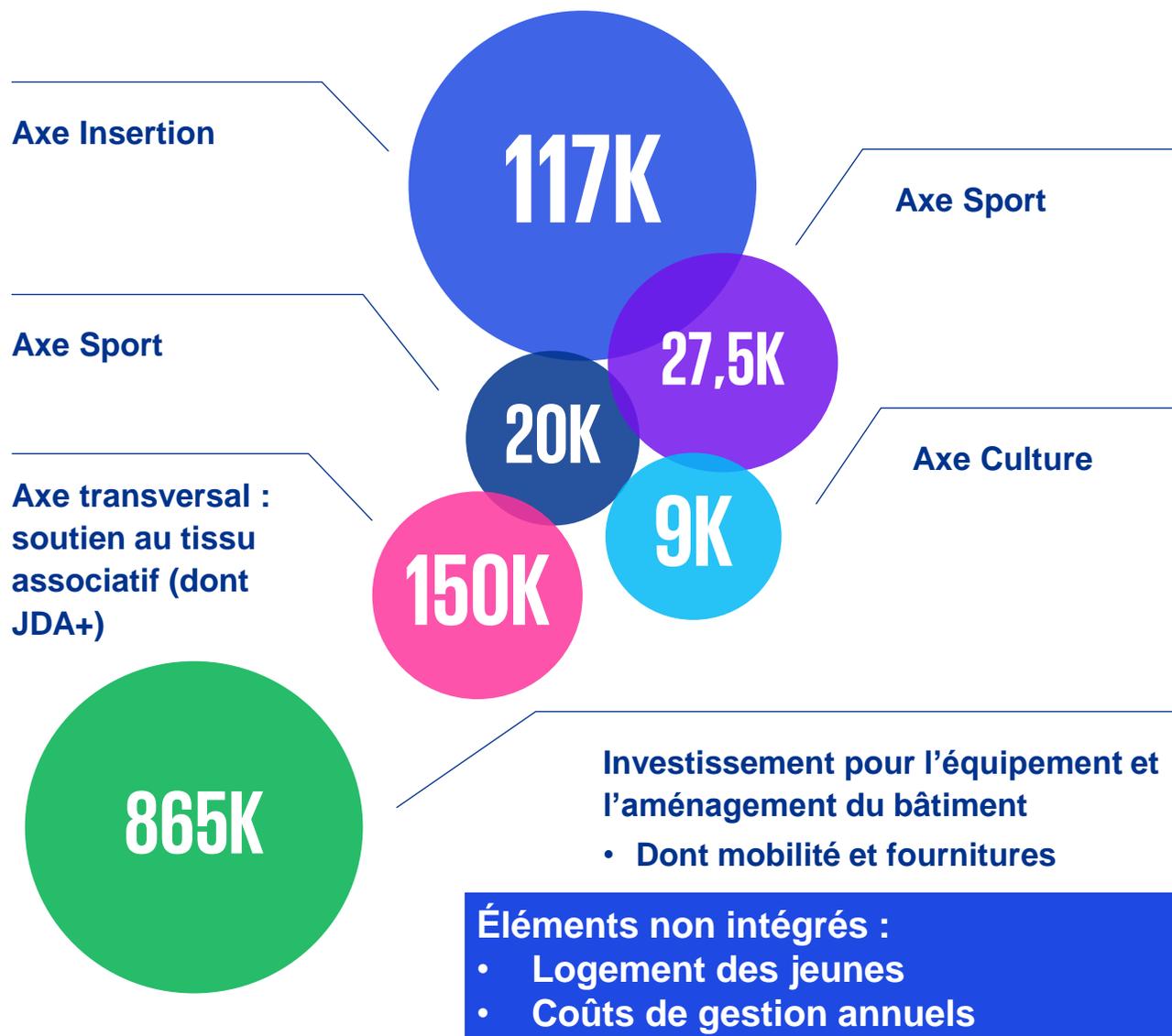
Long terme (2026-2028)

Partenaires financiers :
CCDS, Préfecture /
DGCOPOP

Partenaires locaux socles :
acteurs culturels / théâtre
de l'Entonnoir, Touka
Danse, Libi Na Wan, La
Canopée

En synthèse pour du court-terme

Coûts



Trésorerie

345K

Transfert de la trésorerie du GIP à la CCDS

35K

Avenant de l'Anru pour l'aménagement et de premières actions

Recettes

Location des espaces (formation, bureaux pour associations)

Dispositifs financiers des partenaires : CAF, CTG, Etat (préfecture, Rectorat, etc.), etc.

Une montée en puissance progressive : d'actions transférables à une politique publique intégrée

Moyen-Long terme :
portage et pilotage collectif
d'un projet structurant à
destination des jeunes

Enjeu : animation et
portage d'une politique
publique intégrée

Court-moyen terme :
construction de dispositifs
plus structurants

Enjeu : définition d'une
politique publique intégrée
avec l'ensemble des
partenaires.



Court terme : concertation
des parties-prenantes autour
d'actions communes et
territorialisation du projet

Enjeu : mobilisation des
parties-prenantes,
déploiement d'actions hors
les murs

Court terme : installation
d'actions transférables

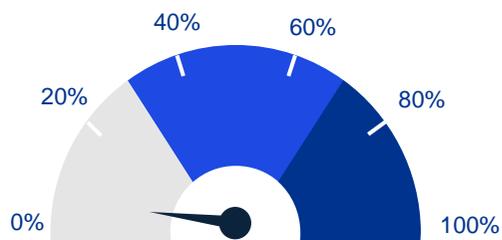
Enjeu : occupation du bâtiment
dès après la livraison

04

Échange autour de la gouvernance et de la gestion

Le premier arbitrage : l'ambition collective en faveur d'un projet jeunesse à l'échelle des Savanes

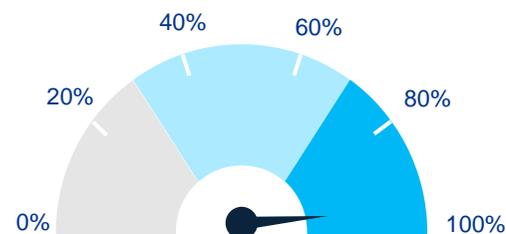
Différents scénarios de modes de gestion et de gouvernance dépendant de l'arbitrage premier des élus et acteurs du territoire en faveur d'un projet jeunesse à l'échelle des Savanes



Ambition faible de portage d'une politique publique

Enjeux : forte contribution financière des pilotes, fort portage politique

Formes de gestion : service en régie de la CCDS et gouvernance dédiée ; EPA et gouvernance dédiée ; DSP à un opérateur avec attendue de rendu de service public



Ambition forte de portage d'une politique publique

Enjeux : moindre portage d'une politique publique et plus grande autonomie de l'opérateur, moindre pilotage de la part des pilotes publics

Forme de gestion : délégation à un opérateur via un bail et soutien à quelques actions de politique publique

Des scénarios pour structurer une réelle gouvernance de projet avec les acteurs et porteurs de projet

01

Scénario 1 : la CCDS est le seul donneur d'ordre et l'équipement relève de ses services pour mettre en place une politique jeunesse communautaire

02

Scénario 2 : la CCDS est le pilote principal du projet dans le cadre d'une gouvernance multi-partenaire au service d'une politique publique jeunesse partenariale

03

Scénario 3 : la CCDS est un donneur d'ordre parmi d'autres et l'équipement est géré par un opérateur tiers disposant d'une forte autonomie

Focus sur les modalités de gestion de l'équipement

Une délégation possiblement répartie de plusieurs blocs :



Socle 1 : Gestion du bâtiment

- Réparations ponctuelles
- Travaux d'entretien



Socle 2. Gestion des parties-prenantes

- Gestion de l'allocation des salles
- Coordination avec les occupants ponctuels



Socle 3. Mise en oeuvre du projet

- Compétences requises : insertion jeunesse, éducation populaire et animation, coordination des acteurs, suivi de parcours...

Modalités :

- 1. Gestion directe par la collectivité propriétaire (Kourou ou CCDS)
- 2. Gestion directe par la collectivité à qui est mis à disposition le bâtiment (CCDS)
- 3. Gestion du bâtiment déléguée à un opérateur (et exploitation du bâtiment éventuellement de manière décorrélée du plan d'action)

Modalités :

- Conventions individuelles et bilatérales d'occupation de locaux à titre gracieux ou onéreux
- 1. Conventions individuelles et bilatérales entre le gestionnaire et les occupants ponctuels
- 2. Conventions individuelles et bilatérales entre la collectivité gestionnaire et les occupants ponctuels

Modalités :

- Délégation par voie de marché public de la mise en oeuvre du projet
- Anticiper les enjeux de gouvernance : lien avec le prestataire, suivi et pilotage du projet à l'occasion d'instances réunissant les élus et partenaires

Cuisine : une finalité d'usage à clarifier entre une finalité d'insertion (abondement public) et une exploitation privée (détachement)

Un accompagnement complémentaire pour aider à la concrétisation du projet

- Une enveloppe mobilisable à votre disposition de **20 jours et un déplacement sur site** initialement une aide à la délégation de l'équipement
- Une attribution des crédits par le **CNES**
- Un nécessaire usage de ces jours **d'ici à la fin de l'année 2023** (modalités d'usage des crédits à clarifier en raison du temps limité d'ici la fin de l'année)
- Le commanditaire : la **CCDS**

01

Approfondissement et stabilisation d'un mode de gestion

Réunion technique de cadrage, parangonnage, entretiens avec les pilotes

Sourcing d'opérateurs

02

Rédaction d'un cahier des charges

Selon le scénario de gestion : rédaction et validation d'un cahier des charges

Échanges complémentaires avec les pilotes

03

Validation du cahier des charges

Réunion technique et de pilotage

Stabilisation du cahier des charges

04

Amorçage de mise en oeuvre

Lien avec le gestionnaire délégué pour la mise en oeuvre et la finalisation du projet

Un besoin de clarifier et exprimer les besoins de cet accompagnement complémentaire

04

Les prochaines étapes



© 2023 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Rétroplanning de la démarche

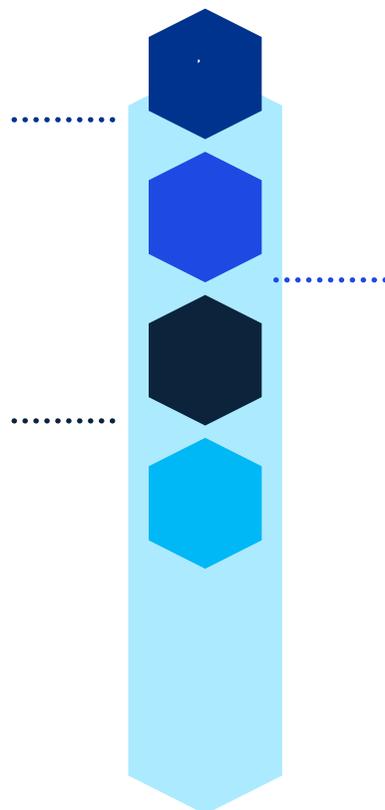
Comité de pilotage et envoi du compte-rendu

Transmission d'un outil de pilotage et d'aide à la décision

Octobre

Si lancement de la phase complémentaire : Point technique de lancement de la phase complémentaire

Fin octobre



Finalisation du travail de projections financières, partage de l'outil de pilotage

Octobre

Accompagnements complémentaires avec l'appui du CNES

Accompagnement à la délégation :

Cahier des charges, sourcing, aide à la désignation, travail avec l'opérateur

Calcul du coût de fonctionnement de

l'équipement :

mobilisation d'un bureau d'études dédié (appel d'offres en cours)



[kpmg.fr](https://www.kpmg.fr)



Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG ADVISORY est l'un des membres français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). KPMG International et ses entités liées ne proposent pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2023 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.